

INSCRIPTION A L'ETUDE DU SOIR (Collège)

Présence obligatoire de 17h00 à 18H00

Je soussigné(e).....Père – Mère - Tuteur

De l'élève en classe de

inscrire mon enfant pour l'année scolaire 2024 / 2025 à l'étude du soir les jours suivants :

LUNDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>
MARDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

Merci de cocher votre choix)

L'étude du soir favorise l'apprentissage du travail personnel et l'intégration de plusieurs méthodes et outils, en accompagnement avec un adulte. Il ne s'agit pas d'une garderie, c'est pourquoi les élèves inscrits s'engagent à respecter l'ambiance de travail. La vérification de présence de votre enfant sera réalisée par un appel systématique.

Le Chef d'Etablissement vous informe que cette étude est gratuite. (Attention, l'étude du soir n'aura pas lieu la veille des congés scolaires.)

Nous vous rappelons que lorsque votre enfant est inscrit à l'étude du soir, vous ne pourrez le récupérer qu'à partir de 18h à la porte C, afin de maintenir un climat de travail et de concentration.

Fait à

Date.....

Signature(s) du ou des responsables :